



## Compte rendu FSU

### Comité Social d'Administration extraordinaire de l'AEFE

5 avril 2023

Il s'agissait d'un CSA extraordinaire nécessité par des modifications au règlement intérieur du CSA et la décision de création du comité d'action sociale. Il n'y avait pas de question diverse, mais la FSU a saisi l'occasion des échanges d'actualité pour faire valoir son point de vue et la voix des personnels.

#### **Sommaire :**

- Consultations sur l'enseignement français à l'étranger
- Avantage familial et indemnité spécifique de vie locale (ISVL/ICCVL)
- Déconventionnement du lycée français de Dubaï
- Menace de déconventionnement de deux établissements de la MLF
- Exclusion d'élèves pour non paiement des frais de scolarité
- Droit de grève des détachés en Serbie
- Règlement intérieur du Comité social d'administration et décision relative au comité d'action sociale de l'AEFE (CAS)

#### **Consultations sur l'enseignement français à l'étranger**

Le Directeur général a annoncé que le MEAE a lancé fin mars une consultation des différents acteurs de l'enseignement français à l'étranger. Un questionnaire a été mis en ligne et accessible sur le site de l'Agence ou sur les réseaux sociaux, jusqu'au 16 avril.

La FSU s'est élevée contre le fait que ni le Conseil d'administration ni les organisations syndicales n'aient été informées de cette consultation, ni associées à l'élaboration du questionnaire. Certes l'instrumentalisation d'une telle consultation ne fait guère de doute pour justifier les orientations du gouvernement sur l'enseignement français à l'étranger. La FSU appelle tous les personnels à se saisir de ce questionnaire pour mettre en avant leurs revendications, exprimer leur attachement au service public d'éducation à l'étranger, et donc la priorité que l'Etat doit accorder aux établissements de l'AEFE (en gestion directe et conventionnés), en termes de moyens budgétaires, de postes, de formation continue...

La FSU était conviée par la direction générale de la mondialisation du MEAE à une réunion d'information sur cette consultation le 6 avril, un compte-rendu sera à lire prochainement.

## **Avantage familial et ISVL/ICCVL**

La FSU est revenue sur les problèmes liés au décalage entre le montant de l'**avantage familial** et les frais de scolarité. Le Directeur général a donné la consigne aux établissements en gestion directe, et demandé aux établissements conventionnés, de ne réclamer que les sommes réellement perçues par les personnels.

Pour l'**ISVL-ICCVL**, le Directeur général a indiqué que la demande de l'Agence d'abonder l'enveloppe à hauteur de 3 M€, bloquée par la tutelle budgétaire, a été portée devant le cabinet du Ministre.

## **Déconventionnement du lycée français de Dubaï**

Depuis 2022, le comité de gestion du lycée George-Pompidou cherche à prendre le contrôle de l'établissement et mettre fin à la convention, qu'il a dénoncée en janvier 2023. Malgré les efforts du poste et de l'AEFE pour renégocier la convention, aucun accord n'a pu être trouvé. Ainsi au 1er septembre 2023, l'Agence est contrainte de retirer tous les moyens publics français de l'établissement. L'Agence accompagne les 57 personnels détachés soit pour postuler sur les postes de détachés enseignants encore à pourvoir, soit pour réintégrer, soit pour obtenir une disponibilité pour exercer sous recrutement local dans l'établissement.

La FSU a alerté très tôt l'Agence sur les dérives de l'établissement et l'implication nécessaire de l'Etat français, tant l'AEFE que le poste diplomatique. Elle dénonce ces pratiques qui consistent à profiter des moyens publics que permet le conventionnement, puis à se désengager pour ne plus en subir les contraintes qui sont autant de garanties pour les personnels (droits syndicaux, dialogue social, conditions contractuelles...). C'est là le symptôme d'une dégradation qui porte atteinte à l'identité même de l'enseignement français à l'étranger.

## **Menace de déconventionnement de deux établissements de la MLF**

La FSU demande à l'Agence d'intervenir au plus vite auprès de la direction de la MLF pour que celle-ci clarifie ses intentions concernant les établissements de Villanueva et Alicante.

Le Directeur général précise que officiellement l'AEFE n'est à ce stade informée de rien.

## **Exclusion d'élèves pour non paiement des frais de scolarité**

La FSU est intervenue pour dénoncer une interdiction de cours à 17 élèves du lycée français de Tananarive dont les parents n'étaient pas à jour du versement des droits d'écolages. De surcroît, l'administration a demandé aux enseignants de ne pas accueillir ces élèves en classe. Pour la FSU, une telle pratique bafoue les valeurs de l'opérateur public qu'est l'AEFE et du sens de sa mission première. D'autres moyens de recouvrer les écolages existent, sans pénaliser les enfants.

## **Droit de grève des détachés en Serbie**

Suite à une communication malheureuse de la part de l'administration à l'école française de Belgrade, la FSU a demandé à l'AEFE de lui rappeler le principe qui autorise le droit de grève des personnels détachés à l'étranger.

## **Règlement intérieur du Comité social d'administration et décision relative au comité d'action sociale de l'AEFE (CAS)**

La FSU, ayant obtenu les ajouts qu'elle demandait, a voté pour.